

**COMPTE RENDU**  
**COMITE SYNDICAL**  
**du 15 Octobre 2012 à 9H00 à FEURS**

Présents : Mmes Josiane BALDINI, Sylvie LEVIGNE, Agnès TARIT.

MM. Christian BERNARD, Georges BERNAT, Robert CHASSIN, Pierre COLAS, Pierre COLOMBAT, Julien DUCHE, Gilbert DUPERRAY-MILLAUD, Guy FABRE, Claude JANIN, Serge MAYOUD, Jean-Michel MERLE, Jacques PERRIN, Georges ROLLAND, Jean-Pierre TAITE, Jean-Claude TISSOT.

Excusés : MM. Jean-Paul CAPITAN, Lucien MOULLIER, Daniel PEPIN, Jean-Luc POYADE, Jean-Marc REGNY, Jean-Baptiste RICHARD Jean-Louis RIVOLLIER, Jean-Luc SOUZY, Georges SUZAN.

Pouvoirs de :

- Monsieur Jean-Paul CAPITAN à Monsieur Gilbert DUPERRAY-MILLAUD,
- Monsieur Daniel PEPIN à Monsieur Christian BERNARD,
- Monsieur Jean Luc POYADE à Monsieur Jean-Pierre TAITE,
- Jean-Louis RIVOLLIER à Monsieur Serge MAYOUD.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

Monsieur Julien DUCHE est nommé Secrétaire de Séance.

La liste des pouvoirs est validée (il y en a 4).

18 délégués sont présents à l'ouverture de la séance. Considérant que le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le compte-rendu du comité syndical Mixte du SCOT Loire Centre du 15 Mars 2012 n'amène aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- 1- Echange sur le contenu du 2<sup>ème</sup> cycle de rencontres avec les EPCI prévu sur l'année 2012 et proposition d'un programme et d'un calendrier d'étude pour l'année 2013.
- 2- Décision modificative du Budget.
- 3- Compte rendu des Avis formulés sur les documents d'urbanisme locaux par la Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme.
- 4- Questions diverses.

**1 – Echange sur le contenu du 2<sup>ème</sup> cycle de rencontres avec les EPCI prévu sur l'année 2012 et proposition d'un programme et d'un calendrier d'étude pour l'année 2013**

Un dossier comportant deux notes de synthèse des éléments issues du 1<sup>er</sup> cycle de rencontres et le diaporama présenté ce jour par EPURES est distribué aux délégués du Comité syndical.

EPURES signale que la 1<sup>ère</sup> note est un reflet des échanges qui ont eu lieu à la suite de la présentation d'informations générales sur ce qu'est un SCOT et son élaboration et précise qu'elle ne constitue pas un document ayant valeur juridique et que les thèmes abordés ne sont ni exhaustifs, ni précisés dans tous leurs aspects.

Monsieur le Président ajoute que seules les délibérations du syndicat mixte ont valeur d'engagement de celui-ci.

EPURES rappelle qu'une étude a été conduite en 2010 sur le territoire du SCOT Loire Centre ainsi que bien d'autres études. Elles constituent donc une base de discussion. L'agence tentera de rapprocher des constats plus récents quand cela est possible.

L'objectif du 2<sup>ème</sup> cycle de rencontres qui est proposé est de voir les enjeux identifiés à l'échelle de Loire Centre et d'aborder les points incontournables sur lesquels les élus devront prendre position dans le SCOT.

En matière de structuration urbaine, monsieur JANIN pense que Loire Centre se démarque des autres territoires. Une des particularités de Loire Centre est justement sa multi-polarité.

Sur la définition des ZA, monsieur TISSOT signale qu'il est important que le SCOT se positionne assez rapidement car les services de l'Etat bloquent des projets de développement économique.

Concernant l'agriculture, il y a un consensus sur le fait qu'il est impensable de faire une étude globale. Il faudra identifier les secteurs agricoles sensibles et les enjeux de préservation.

Pour monsieur JANIN, il est nécessaire d'interroger la profession agricole car la CDCEA prend des positions aberrantes.

En matière d'alimentation en eau potable, monsieur le Président rappelle que le Porter à connaissance de l'Etat signale que l'adéquation entre les ressources et les besoins conditionnera le développement du territoire Loire Centre. Une étude est aujourd'hui en cours mais ne concerne qu'une portion du territoire (territoire du CTD A89, soit 5 Communautés de communes). Le syndicat devra donc engager une étude complémentaire dont le contenu reste à définir.

Pour Monsieur TAITE, ce que propose le Bureau SAFEGE pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire du CTD A89 est infaisable. Monsieur TAITE n'engagera jamais la ville de Feurs dans de telles dépenses pour sécuriser l'alimentation en eau potable 5 jours tous les 10 ans. La ville de Feurs est en passe de trouver des solutions avec le syndicat des eaux de la Bombarde. Monsieur TAITE souhaiterait qu'une rencontre entre les maires et Monsieur ESTINGOY, directeur de la DDT, soit organisée.

Monsieur le Président signale qu'une rencontre est programmée très prochainement avec Monsieur THOUMY, responsable du service Environnement à la DDT et invite les élus qui seraient intéressés à y participer.

Concernant la démographie et la consommation foncière, monsieur JANIN pense qu'il est important de poursuivre l'accueil démographique pour maintenir le commerce, les services... mais on ne sait faire que par le biais des lotissements. Il y a donc un chantier important à lancer : comment faire autrement ?

Pour monsieur ROLLAND, il faut tout de même une certaine souplesse car les gens ne viennent pas en montages du Haut Forez pour habiter les bourgs.

Pour monsieur COLOMBAT, il est important de rendre les bourgs agréables et pour cela il faut mettre le « paquet ».

Monsieur TISSOT partage cet avis, il faut donner envie aux gens de venir.

Monsieur TAITE note une évolution chez les promoteurs qui aujourd'hui réinvestissent le centre-ville en lien avec la pénurie de foncier. Les jeunes n'ont pas forcément les mêmes envies que leurs parents. Monsieur TAITE invite les élus à visiter une opération d'habitat intermédiaire qui s'est réalisée sur la commune de Moingt à côté de Montbrison. Monsieur TAITE, avant cette visite, était lui-même sceptique mais trouve ces nouvelles formes de construction très intéressantes. Il est également important que les élus se battent pour le maintien et le développement des services et se posent la question de comment maintient-on sur nos communes les personnes âgées ?

Madame TARIT estime qu'il faudrait pouvoir utiliser les leviers de la fiscalité, tout appartement non utilisé devrait être taxé.

Concernant le changement climatique, Monsieur CHASSIN pense qu'il s'agit d'un thème important à traiter avec les questions d'habitat et d'économie. Il faudrait aller vers un mixte énergétique.

Les thèmes à aborder au cours du 2<sup>ème</sup> cycle de rencontres avec les EPCI sont validés par les délégués du Comité syndical.

EPURES précise ensuite les travaux engagés par l'agence pour la fin d'année 2012 :

- Note/ synthèse de diagnostic
- Point sur la consommation foncière des espaces naturels et agricoles de 2005 à 2010.

Ensuite est présentée une proposition de programme de travail 2013.

EPURES signale un coût d'étude pour l'année 2013 qui devrait être de l'ordre de 150 000 euros. Des points restent à préciser.

La démarche proposée est validée. EPURES est chargée d'affiner sa proposition financière qui sera soumise à l'approbation du prochain comité syndical.

## **2 – Décision modificative du budget 2012**

Monsieur le Président informe le Comité syndical que madame POURCHIER, Trésorière de Balbigny, a sollicité le syndicat afin d'engager une décision modificative du budget 2012 permettant de régulariser les comptes de la collectivité.

Madame BOMBENON explique que le budget 2012 est en sur-équilibre. Le total des dépenses de fonctionnement ne correspond pas au total des recettes de fonctionnement (différence de 0,36€).

Pour équilibrer le budget, la 1<sup>ère</sup> modification proposée est donc la suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
022- Dépenses imprévues	+ 0,36 €

Par ailleurs, il est ressorti de l'analyse de la convention signée avec EPURES que :

- l'association EPURES n'intervient pas, dans l'élaboration du SCOT, en tant que prestataire de services. Le SCOT adhère à l'association, ce qui implique le paiement d'une cotisation annuelle au compte 6281 (chapitre 011),
- l'objet de l'association EPURES est de réaliser des études, analyses, recherches et réflexions en toute indépendance et dans l'intérêt commun de ses membres. Il est précisé dans la convention que « pour toutes les études comprises dans le champ du programme, l'agence d'urbanisme en demeure propriétaire... » (article 3 de la convention). Ces études n'ont donc

pas vocation à entrer dans le patrimoine du SCOT, et les sommes dues à EPURES ne peuvent donc pas être payées en section d'investissement,

- la convention prévoit le paiement d'une subvention par le SCOT pour la réalisation de son programme (article 4 de la convention). Cette subvention ne peut être payée que sur des crédits de fonctionnement, compte 6574 (chapitre 65) qui est le compte règlementaire de comptabilisation des subventions versées.

Il est donc proposé la modification suivante :

DEPENSES		RECETTES	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
6554 –Contributions Organismes de regroupement	-10 000,00 €		
6281 –Concours divers (cotisations...)	10 000,00 €		
6574- Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	60 950,00 €		
023- Virement à la section d'investissement	-40 950,00 €	7488- Autres attributions et participations	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00 €</b>
DEPENSES		RECETTES	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
2031- Frais d'études	-60 950,00 €	1311- Subventions d'équipement transférables (Etat et établissements nationaux)	-20 000,00 €
		021- Virement de la section de fonctionnement	-40 950,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>-60 950,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-60 950,00 €</b>

A l'unanimité, le Comité syndical accepte la décision modificative proposée.

### [3 – Compte rendu des avis formulés sur les documents d'urbanisme locaux par la Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme](#)

Par délibération du 2 décembre 2012, le Comité syndical a constitué une Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme (CADUR) ayant délégation pour émettre les avis et accords du Syndicat sur les documents d'urbanisme locaux.

Depuis, cette commission s'est réunie deux fois, le 10 mai et le 26 septembre 2012.

Avant de rendre compte des avis émis par la CADUR, il est rappelé que le SCOT aura à arrêter des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain et devra préciser les objectifs de nouveaux logements et la politique d'amélioration et de réhabilitation du parc de logements existants public ou privé.

Le SCOT devra également être garant d'un équilibre et d'une cohérence sur l'ensemble du territoire Loire Centre.

Dans le cadre des avis rendus sur les PLU, le syndicat ne s'est pas prononcé sur ces objectifs qui constitueront l'un des éléments du projet de territoire que les élus construiront ensemble.

### **Elaboration du PLU de Jas**

Avis favorable considérant que :

- Le projet d'accueil démographique semblait mesuré et a été échelonné dans le temps permettant ainsi un développement raisonné en lien avec les équipements projetés (station d'épuration),
- la sensibilité paysagère du site a été largement prise en compte dans la définition des zones constructibles et leur localisation,
- les développements urbains linéaires aux abords des axes de communication ont été « contenus »,
- l'activité agricole a été prise en compte et le développement du Bourg ne réduira pas le potentiel agricole des exploitants de la commune et des environs.

### **Elaboration du PLU de Neulise**

Il y a eu deux arrêts de projet, l'avis de la CADUR a donc été sollicité deux fois.

Avis favorable de la CADUR sur le 1er projet. Si le projet pris dans ses différentes dimensions apparaissait intéressant, la CADUR s'est néanmoins interrogée sur la mise en œuvre du projet exposé (contenu du règlement, des orientations d'aménagement, maîtrise foncière...) et a donc demandé à la commune d'être vigilante sur ces points qui pouvaient constituer de vraies difficultés pour la mise en œuvre de son projet.

Avis défavorable de la CDCEA.

2ème arrêt de projet : Il est apparu que la plupart des observations formulées par le Syndicat, dans son 1er avis, ont bien été prises en considération, ce qui devrait permettre une meilleure cohérence entre le projet de la commune et sa mise en œuvre effective. Avis favorable.

### **Elaboration du PLU de Saint-Victor-sur-Rhins**

Avis favorable considérant que :

- le projet d'accueil démographique (+1,5% /an) ne semblait pas incohérent au regard des évolutions démographiques observées ces dernières années et a été échelonné dans le temps permettant ainsi un développement raisonné,
- le projet urbain, pour le développement de l'habitat, mettait à profit des zones localisées dans le tissu urbain (friche du site Passot pour partie et zone AUc du Bourg), ce qui permettait de limiter l'extension urbaine sur les terrains agricoles,
- l'accueil démographique se ferait à proximité immédiate du Centre Bourg et de la gare ferroviaire avec un projet abordant la question du développement des modes de déplacements alternatifs,
- l'identification de foncier à vocation économique (- d'1 ha) semblait permettre de répondre à l'installation d'entreprises artisanales locales,
- et que les distances d'éloignement avec les exploitations agricoles étaient respectées.

La CADUR a toutefois émis deux observations relatives à la qualité des entrées de bourg :

- le développement de fronts urbains dissymétriques, à la suite de certains choix de zonage, rend moins lisible les entrées dans le Bourg,
- la mise en place d'orientations d'aménagement sur la zone UE créée en entrée Sud de Bourg qui serait souhaitable car il y a le risque de voir émerger une opération qui aurait un impact dommageable sur la qualité de cette entrée de Bourg.

### **Modification du PLU de Feurs.**

Plusieurs objets : modification de zonage de points règlementaires et mise à jour des emplacements réservés.

La CADUR s'est interrogée sur l'opportunité de reclasser la zone UE des Sables en zone UC, les disponibilités foncières sur la ville de Feurs pour accueillir des entrepreneurs étant limitées (p. 9 du Rapport de présentation) et sa localisation entre zone commerciale et voie ferrée semblant peu adéquate à l'accueil de résidents.

Si ce reclassement devait se confirmer, il a semblé important pour la CADUR que des orientations d'aménagement soient définies pour que cette nouvelle greffe urbaine présente une certaine qualité et que les relations avec son environnement soient étudiées.

Concernant l'ouverture partielle de la zone 2AUe Prévoriaux, la CADUR a souhaité que soit apportée une attention toute particulière à la qualité des aménagements qui seront réalisés car elle marquera désormais l'entrée Sud dans la ville de Feurs depuis la RD 1082, un axe majeur de communication.

Les autres sujets abordés dans le dossier de Modification du PLU de la ville de Feurs n'ont pas appelé d'observations particulières.

#### **Révision simplifiée du PLU de Feurs**

Reclassement d'une parcelle de 987 m<sup>2</sup> de la zone naturelle à la zone urbaine équipée sur le quartier de l'Arzille.

Cette parcelle était enclavée dans une zone urbanisée de type pavillonnaire et est déconnectée de l'environnement naturel des bords du ruisseau des Veauches.

Pas d'observations particulières à formuler sur ce projet.

#### **Modification du PLU de Montverdu**

Projet de création d'un pôle de vie intergénérationnel avec construction d'une résidence seniors et d'une crèche en face de l'EHPAD nécessitant le reclassement de deux parcelles de la zone AU en zone UB (6652 m<sup>2</sup>).

Pas d'observations particulières sur ce projet.

Il a été précisé, dans les courriers envoyés aux communes concernées, que l'avis transmis ne garantissait pas la compatibilité des dispositions futures du SCOT avec le projet PLU, notamment sur le projet d'accueil démographique et la consommation foncière qui y est associée compte tenu de l'avancement des études d'élaboration du SCOT.

## **4 – Questions diverses**

Pour améliorer les fonctionnalités du blog mis en place par le Syndicat par le biais de la plateforme Over-blog, il a été nécessaire de souscrire à une offre payante.

Madame BOMBENON, chargée de mission, a payé par carte bancaire, via Paypal, la somme de 29,94 euros pour un essai de 6 mois, aucune autre possibilité de paiement n'étant possible. Monsieur le Président a signé un certificat administratif pour le remboursement de Mme BOMBENON le 17 Juillet 2012.

Il est signalé l'arrêt du cycle de rencontres des commissions économiques des Communautés de communes. Pour ne pas perdre trop de temps, un questionnaire a été envoyé aux intercommunalités et aux communes pour avoir dans un premier temps une bonne photographie de la situation. Puis, un travail au sein des commissions thématiques prévues pour le début d'année 2013 sera réalisé.

Il est ainsi proposé de conserver les dates qui avaient proposées pour organiser cette rencontre avec les commissions économiques au profit du 2ème cycle de rencontres avec les EPCI, à savoir :

29 octobre : CC de Balbigny

30 octobre : CC des Collines du Matin

15 novembre : CC des Montagnes du Haut Forez

27 novembre : CC du Pays d'Astrée

D'autres dates restent à définir pour les 3 autres Communautés de communes.